

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Fonctionnement des établissements d'enseignement et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante</b>	<b>355</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** la Stratégie régionale de l'enseignement supérieure, de la recherche et de l'innovation adoptée lors de la séance du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2022 d'une dotation de 700 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°355 : « Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et soutien aux initiatives des acteurs de la vie étudiante ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs